

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 95-316 du 18 Octobre 1995

Chargeant Madame Véronique LAWSON, Ministre de la Santé de l'intérim de Madame Félicienne Sophie GUINIKOUKOU, Ministre de la Culture et des Communications pour compter 15 Octobre 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-183 du 23 Juin 1995 portant composition du Gouvernement ;

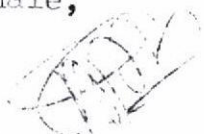
D E C R E T E :

Article 1er..- Pour compter du 15 Octobre 1995, Madame Véronique LAWSON, Ministre de la Santé est chargé de l'intérim du Ministre de la Culture et des Communications pendant l'absence de Madame Félicienne Sophie GUINIKOUKOU.

Article 2..- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 18 Octobre 1995

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et par délégation, le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,


Désiré VIEYRA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEDN 4 SGG 4 MCC-MS 6
AUTRES MINISTRES 16 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-